

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 30 mars 2012

Le 30/03/2012, à vingt et une heures, le Conseil Municipal de Serqueux, légalement convoqué en date du 22 mars 2012 s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de M. Jackie DUFRESNOY, Maire.

Étaient présents : Messieurs DECOUDRE Fernand, GIELEN Fernand, COLLET Éric, LECOMTE Pascal, DELBOULLE Yvan, LEVARLET Morgan, GOUBERT Gérard et PELVILLAIN Didier, Mesdames LESEUR Béatrice, GIGUEL Claudine, NÉNOT Sylvie et LEROUX Corinne.

Absent ayant donné pouvoir : Mme LOUIS Ginette à M. DECOUDRE Fernand

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance : Mme NÉNOT Sylvie

Le procès verbal de la précédente réunion a été envoyé à chaque conseiller municipal avec leur convocation.

Aucune observation n'a été émise. Ce procès verbal a été adopté à l'unanimité.

➤ Délibération N°01 : Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2011 (Budget COMMUNE) - reprise des résultats

Le Président ayant exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Compte Administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances de la commune de l'exercice 2011.

Les opérations de l'exercice 2011 font ressortir les résultats suivants :

INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement :	280 410,21 €
Recettes d'investissement :	232 873,28 €
Résultat d'investissement de l'exercice :	-47 536,93 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement N-1) : - 37 559,36 € à reporter au compte 001 (dépense)	- 85 096,29 €
Restes à réaliser en dépenses d'investissement :	39 576,00 €

Restes à réaliser en recettes d'investissement :	26 258.00 €
Résultat à reporter (résultat de clôture + RAR dépenses - RAR recettes) au compte 1068 (recette) :	98 414.29 €

FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement :	633 621.44 €
Recettes de fonctionnement :	684 000.76 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice :	50 379.32 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat de fonctionnement N-1) : 123 824.64 € - Part affectée à l'investissement sur exercice 2011 : 68 442 €	105 761.96 €
Part affectée à l'investissement en 2012 (compte 1068) :	98 414.00 €
Résultat à reporter au compte 002 (recette) :	7 347.96 € (arrondi à 7 347 €)

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le Compte Administratif 2011 et le Compte de Gestion du trésorier ainsi que l'affectation de résultat.

Après en avoir délibéré (le Président n'ayant pas pris part au vote conformément au Code Général des Collectivités Territoriales), le conseil municipal,
Par 13 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention,

DECIDE

Article 1 : d'adopter le Compte Administratif 2011 de la commune ainsi que l'affectation des résultats comme indiqués ci-dessus.

Article 2 : d'approuver le Compte de Gestion 2011 du trésorier.

Article 3 : de déclarer toutes les opérations de l'exercice 2011 définitivement closes.

Article 4 : de reconnaître la sincérité des restes à réaliser.

Article 5 : la reprise sur l'exercice 2012 de l'ensemble des résultats des sections de fonctionnement et d'investissement aux comptes respectifs

- 002 : résultat de fonctionnement reporté
- 001 : résultat d'investissement reporté
- 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé.

➤ Délibération N°02 : Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2011 (Budget SPANC) - reprise des résultats

Le Maire ayant exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Compte Administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances du Service Public d'Assainissement Non Collectif de la commune de l'exercice 2011.

Les opérations de l'exercice 2011 font ressortir les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement :	1 546.68 €
Recettes de fonctionnement :	4 555.00 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice :	3 008.32 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat de fonctionnement N-1) : 9 321.23 €	12 329.55 €

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le Compte Administratif 2011 et le Compte de Gestion du trésorier ainsi que l'affectation de résultat.

Après en avoir délibéré (le Président n'ayant pas pris part au vote conformément au Code Général des Collectivités Territoriales), le conseil municipal,
Par 13 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention,

DECIDE

Article 1 : d'adopter le Compte Administratif 2011 du SPANC ainsi que l'affectation de résultat comme indiqué ci-dessus.

Article 2 : d'approuver le Compte de Gestion 2011 du trésorier.

Article 3 : de déclarer toutes les opérations de l'exercice 2011 définitivement closes.

Article 4 : la reprise sur l'exercice 2012 du résultat de la section de fonctionnement au compte respectif 002 : résultat de fonctionnement ou d'exploitation reporté.

➤ **Délibération N°03 : Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2011 (Budget EAU & ASSAINISSEMENT) - reprise des résultats**

Le Président ayant exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Compte Administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances de l'eau potable et de l'assainissement collectif de l'exercice 2011.

Les opérations de l'exercice 2011 font ressortir les résultats suivants :

INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement :	116 039,31 €
Recettes d'investissement :	144 652,78 €
Résultat d'investissement de l'exercice :	28 613,47 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement N-1) : 161 793.03 € à reporter au compte 002	190 406.50 €
Restes à réaliser en dépenses d'investissement :	330 664.00 €
Restes à réaliser en recettes d'investissement :	121 150.00 €
Résultat à reporter (résultat de clôture + RAR dépenses - RAR recettes) au compte 1068 (recette) :	19 107.50 € (arrondi à 19 107 €)

FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement :	105 068,36 €
Recettes de fonctionnement :	146 855,13 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice :	41 786,77 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat de fonctionnement N-1 : 380 508,32 € et de la part affectée à l'investissement sur	321 160,09 €

exercice 2011 : - 101 135,00 €)	
Part affectée à l'investissement en 2012 (compte 1068) :	19 107.00 €
Résultat à reporter au compte 002 (recette) :	302 053.09 € (arrondi à 302 053 €)

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le Compte Administratif 2011 et le Compte de Gestion du trésorier ainsi que l'affectation de résultat.

Après en avoir délibéré (le Président n'ayant pas pris part au vote conformément au Code Général des Collectivités Territoriales), le conseil municipal,
Par 13 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention,

DECIDE

Article 1 : d'adopter le Compte Administratif 2011 de l'Eau et l'assainissement ainsi que l'affectation des résultats comme indiqués ci-dessus.

Article 2 : d'approuver le Compte de Gestion 2011 du trésorier.

Article 3 : de déclarer toutes les opérations de l'exercice 2011 définitivement closes.

Article 4 : de reconnaître la sincérité des restes à réaliser.

Article 5 : la reprise sur l'exercice 2012 de l'ensemble des résultats des sections de fonctionnement et d'investissement aux comptes respectifs :

- 002 : résultat de fonctionnement reporté
- 001 : résultat d'investissement reporté
- 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé.

➤ Délibération N°04 : Budget SPANC 2012

Il s'équilibre en dépenses et recettes d'exploitation à la somme de 16 829,00 €.

Celui-ci reprend le résultat de clôture 2011 d'un montant de 12 329,55 € reporté au compte 002 (excédent antérieur reporté).

Le Conseil a voté ce budget SPANC 2012 à l'unanimité par 14 voix pour, 0 abstention et 0 voix contre.

➤ Délibération N°05 : Budget eau et assainissement 2012

Il s'équilibre en dépenses et recettes d'exploitation à la somme de 422 472,00 €

et en dépenses et recettes d'investissement à la somme de 369 397,00 €.

Il prend notamment en compte :

- la mise à jour du schéma d'assainissement pour un montant de 3 349,00 €,
- les études et les travaux pour la restructuration du système d'assainissement collectif route de Neufchâtel pour un montant de 24 000 € pour les études et 250 831 € pour les travaux.

Celui-ci reprend les résultats de clôture 2011 d'un montant de 302 053 € reporté au compte 002 (excédent de fonctionnement antérieur reporté) et de 190 406 € reporté au compte 001 (excédent d'investissement antérieur reporté).

Le Conseil a voté ce budget eau et assainissement 2012 à l'unanimité par 14 voix pour, 0 abstention et 0 voix contre.

➤ **Délibération N°06 : Budget primitif commune 2012**

Il s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à la somme de 665 060,00 €
et en dépenses et recettes d'investissement à la somme de 231 661,00 €.

Il prend notamment en compte :

- le logiciel de création de site internet pour un montant de 102 €,
- les travaux de création d'un carré militaire pour un montant de 6 507 €,
- la restructuration du système de chauffage mairie-école pour un montant de 30 600 €,
- le remplacement de fenêtres à l'école pour un montant de 4 050 €,
- les travaux supplémentaires (adduction téléphonique et couverture du porche) pour la réhabilitation du presbytère en cabinet médical pour un montant de 5 321 €,
- la réfection du chemin du Paradis pour un montant de 6 500 €,
- l'achat de panneaux de signalisation pour un montant de 1 500 €,
- l'achat d'un bras de fauchage pour le tracteur pour un montant de 9 500 €,
- l'achat de mobilier scolaire pour un montant de 4 000 €.

➤ **Délibération N°07 : Subventions 2012 aux associations**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
Par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

DECIDE

pour l'année 2012, les subventions suivantes pour un montant total de 17 325,00 Euros.

NOM DE L'ASSOCIATION BENEFICIAIRE	MONTANT (en euros)
Anciens Combattants	250.00 €
Comité des Fêtes	10 000.00 €
Cheminots Retraités	75.00 €
Club "La Joie de Vivre"	500.00 €
Coopérative scolaire	500.00 €
Jeunesse Sportive "J3S"	6 000.00 €

➤ **Délibération N°08 : Produit des taxes directes locales pour 2012**

Monsieur le Maire rappelle les taux d'imposition votés en 2011 comme suit :

	Taux de référence 2011
Taxe d'habitation	15.05 %
Taxe foncière (bâti)	14.47 %
Taxe foncière (non bâti)	26.11 %
CFE	13.48 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
Par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

DECIDE

Article 1 : d'augmenter les taux de référence 2012 des quatre taxes directes locales afin d'assurer l'équilibre du budget, lesquels seront donc les suivants en 2012 :

- taxe d'habitation : 15.97 %
- foncier bâti : 15.36 %
- foncier non bâti : 27.71 %
- CFE : 14.31 %

Article 2 : de fixer à 321 255 € le produit fiscal attendu pour assurer l'équilibre du budget 2012 qui se décompose ainsi :

- 94 779 € pour le produit fiscal de la taxe d'habitation
- 133 932 € pour le produit fiscal de la taxe foncière bâti
- 11 945 € pour le produit fiscal de la taxe foncière non bâti
- 80 599 € pour le produit fiscal de la cotisation foncière des entreprises

➤ **Délibération N°09 : Étude de sécurisation de la ressource en eau sur le secteur de Sigy-en-Bray**

Monsieur le maire expose au conseil municipal les problèmes rencontrés dans l'alimentation en eau dans le secteur de Sigy en Bray.

Les ressources de ces syndicats présentent des problèmes de qualité ou ne sont pas sécurisées.

Une opération commune de recherche d'eau a été engagée et a démontré la possibilité de créer des forages supplémentaires pour compléter et sécuriser la production en eau. Une évaluation des besoins futurs a été effectuée dans le cadre de cette opération et a démontré une insuffisance des ressources actuelles pour répondre aux besoins futurs en eau.

Il convient maintenant d'étudier techniquement et économiquement les solutions permettant de sécuriser la production en eau.

C'est ainsi que le maire propose de lancer une étude de sécurisation de l'alimentation en eau concernant les syndicats de syndicats de Bray Sud, Sigy-en-Bray, la Haye et les communes de Forges les Eaux, Elbeuf en Bray et Serqueux.

Cette étude serait menée et financée conjointement par le syndicat/ la commune de Serqueux et les syndicats ci-dessus énoncés.

Monsieur le Président présente à l'assemblée un projet de cahier des charges en vue de la réalisation d'une étude de sécurisation de la ressource en eau sur les syndicats de syndicats de Bray Sud, Sigy En Bray, la Haye et les communes de Forges les Eaux, Elbeuf en Bray et Serqueux.

Il propose de confier la coordination du groupement pour cette étude au Syndicat de Sigy en Bray et d'adopter le mode de financement.

Le montant total estimé de l'opération est de 90 000 € HT incluant les frais d'étude et d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
Par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

DECIDE

COMMUNE DE SERQUEUX (Seine-Maritime)

- d'approuver la création du groupement de commandes,
- d'approuver le lancement de l'étude de sécurisation de l'alimentation en eau,
- d'adopter le cahier des charges,
- de confier la coordination du groupement de l'étude susvisée au Syndicat de Sigy en Bray ;
- de nommer M. le Maire membre titulaire de la CAO du groupement,
- de nommer M. GIELEN Fernand membre suppléant de la CAO du groupement,
- d'adopter le plan de financement suivant :
 - subventions Agence de l'Eau + Conseil Général = 80 % du montant HT,
 - collectivités : 20% du montant HT,
- d'accepter et d'inscrire au budget la dépense suivante au titre du MAPA cité en objet :
 - 6% de la dépense restant à la charge des collectivités subvention déduite soit 1 256 € ;
- d'autoriser le coordonnateur du groupement à lancer la consultation pour une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation et le suivi du marché cité en objet, et signer le contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage afférent,
- d'autoriser le coordonnateur du groupement à engager les procédures de marchés publics correspondantes,
- d'autoriser Monsieur le Maire signer tout acte en application de la présente délibération.

➤ **Délibération N°10 : 26^{ème} tranche d'Éclairage Public (remplacement de lanternes)**

Suite à la délibération du 28 juin 2011 concernant l'opération citée en objet, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime a établi un avant-projet avec un nouveau plan de financement comme suit :

Montant des travaux H.T	Montant de la dépense subventionnable	Montant de la subvention du SDE76		Fonds de concours du SIER à la commune	Participation de la commune	
		60%	75% M.D.E (1)		Montant des travaux non subventionnés	Montant de la T.V.A. à préfinancer par la commune (F.C.T.V.A.)
34 870.00 €	34 868.00 €	1 970.00 €	23 687.00 €	6 973.20 €	2 239.80 €	6 834.52 €
					9 074.32 €	

(1) *Maîtrise de la demande de l'énergie*

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
Par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

DECIDE

Article 1 : la réalisation de cette opération suivant ce plan de financement

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération

COMMUNE DE SERQUEUX (Seine-Maritime)

➤ **Délibération N°11 : Nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal de Ramassage Scolaire de Forges les Eaux**

Les statuts du Syndicat Intercommunal de Ramassage Scolaire de Forges les Eaux datant de 1989 et étant erronés, les communes membres au S.I.R.S. doivent approuver le nouveau projet de statuts voté par ses délégués dont Monsieur le Maire donne lecture.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
Par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

DECIDE

Article 1 : d'approuver les nouveaux statuts annexés à la présente délibération.

➤ **Délibération N°12 : CONTRIBUTIONS DIRECTES (annuités dues aux Syndicats intercommunaux)**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
Par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

DECIDE

Article 1 : le remboursement des annuités dues au Syndicat intercommunal ci-après :
- SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORTS SCOLAIRES de FORGES-LES-EAUX

par contribution fiscalisée.

➤ **Délibération N°13 : SPANC : nouvelle disposition à intégrer dans le service du SPANC**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
Par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

DECIDE

Article 1 : d'intégrer dans le service du SPANC « *En cas de non-conformité de l'installation d'assainissement non collectif lors de la signature de l'acte authentique de vente, l'acquéreur fait procéder aux travaux de mise en conformité, qui seront soumis à contrôle, dans un délai d'un an après l'acte de vente* »

➤ **Délibération N°14 : Fiscalisation de la participation du SYMAC (Syndicat Mixte d'Études, d'Aménagement et d'entretien des bassins versants de l'Andelle et du Crevon)**

Vu la délibération en date du 13 octobre 2010 du Syndicat adoptant le principe de fiscalisation des contributions communales de ses communes membres,

Considérant que ce principe laisse le choix aux conseils municipaux des communes adhérentes de s'opposer à cette fiscalisation et d'inscrire à la place, au budget communal, en totalité ou partiellement, le montant de leur participation,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
Par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

DECIDE

Article 1 : la fiscalisation de la participation du SYMAC.

➤ Délibération N°15 : Augmentation du tarif de l'eau potable

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
Par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

DECIDE

Article 1 : d'augmenter de 0.05 € la part communale du tarif de l'eau potable en vigueur

Article 2 : d'appliquer ce nouveau tarif à compter de la période de facturation du 01/10/2011 au 31/03/2012.

➤ Délibération N°16 : Achat de mobilier scolaire : demande de fonds de concours auprès de la Communauté de Communes du Canton de Forges les Eaux

Monsieur le Maire fait part des besoins de l'équipe enseignante à savoir l'achat de divers meubles et équipements.

Considérant que ceux-ci sont nécessaires à l'exercice de leurs fonctions,

Considérant que le taux de l'aide financière de la Communauté de Communes du canton de Forges les Eaux est de 20 % pour ce type d'opération,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
Par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

DECIDE

Article 1 : la réalisation de cette opération.

Article 2 : de demander un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes du canton de Forges les Eaux

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette demande de fonds de concours

➤ Questions diverses

Monsieur le Maire fait part de diverses informations à savoir :

- Suite au décès de son père, Monsieur le Maire remercie les adjoints et les conseillers municipaux, le personnel communal et toutes les personnes qui lui ont témoigné des marques de sympathie. Toute la famille leur exprime ses sincères remerciements.
- Un village dédié aux seniors « village aux jours tranquilles » devrait voir le jour prochainement au Fossé. Ce village sera un lieu fermé et sécurisé. Des animations y seront organisées etc...
Pour tous renseignements, toute personne peut se renseigner au 02.32.89.98.88 auprès de M. JOLY. Un plan est également disponible en mairie.
- La tenue du bureau de vote sera donc le suivant :

HORAIRES	Le 22 avril 2012	Le 6 mai 2012
8 h à 10h30	M. DECOUDRE Fernand Mme LEROUX Corinne Mme LESEUR Béatrice	M. DUFRESNOY Jackie Mme LEROUX Corinne Mme LESEUR Béatrice
10h30 à 13h00	M. LEVARLET Morgan M. DELBOULLE Yvan Mme NENOT Sylvie	M. LEVARLET Morgan M. DELBOULLE Yvan M. DECOUDRE Fernand
13h00 à 15h30	M. COLLET Eric M. GIELEN Fernand Mme GIELEN Arlette	M. COLLET Eric M. LECOMTE Pascal Mme LOUIS Ginette
15h30 à 18 h	M. PELVILLAIN Didier Mme GIGUEL Claudine M. GOUBERT Gérard	M. PELVILLAIN Didier Mme GIGUEL Claudine M. GOUBERT Gérard

- Le Sous-Préfet de Dieppe est parti et a été remplacé par une Sous-préfète qui ne s'est pas encore présentée.
- Après réflexion avec l'ensemble des membres du conseil municipal, l'extinction de l'éclairage public sera programmée de 23H à 4H30 à partir du mois de mai.
- L'activité opérationnelle du SDIS en 2011 a connu une baisse de 72.96 % par rapport à 2010.

M. DELBOULLE : constate que la sortie du parking de la gare est un peu dangereuse lorsque les voitures garées sur le bord de celui-ci dépassent la limite de leur emplacement de stationnement causant un manque de visibilité.

Monsieur le Maire lui rétorque que ce parking appartenant à la SNCF vient d'être refait.

M. COLLET : souhaiterait savoir si la commune vendrait toujours la parcelle derrière les maisons situées à droite de la rue de la Voie que M. PATRELLE René avait souhaité acheter il y a quelques années. Ses voisins seraient éventuellement intéressés. Monsieur le Maire lui répond que oui mais il faut revoir le prix de vente.

La séance est levée à 24H00